

CZVL

Programme d'activités hivernales

2024 - 2025



 **ZVL** AÉROPORT
VILLENEUVE



**PROGRAMME D'ACTIVITÉS HIVERNALES CÔTÉ PISTE (AER-002P)
LISTE DE DISTRIBUTION ET DES RÉVISIONS**

Distribution

Edmonton Airports	Vice-président, Infrastructure, Installations et Activités côté piste	Peter Agnew
Edmonton Airports	Directeur, Exploitation, Sécurité et Conformité de l'aérodrome	Dean Ervin
Edmonton Airports	Gestionnaire, Activités côté piste	Gary Lamb
Edmonton Airports	Gestionnaire, Sécurité et Conformité de l'aérodrome	Dave Kuny
Edmonton Airports	Superviseur, ZVL	Rod Marshall
NAV CANADA	Tour de contrôle Villeneuve	
Parties prenantes	Site Web de l'AIE : https://www.voyageryeg.com/entreprise/à-propos-de-yeg/programme-des-activités-opération-hiver-côté-piste/f7z/	

GÉNÉRALITÉS	4
1.1 INTRODUCTION	4
1.2 RÈGLEMENTS/NORMES	4
1.3 COORDONNÉES	4
2 RESPONSABILITÉS	5
2.1 ENTRETIEN SUR LE TERRAIN	5
3 RESSOURCES	5
3.1 ÉQUIPEMENT	5
3.2 PERSONNEL	5
3.3 PRODUITS DE DÉGLAÇAGE CHIMIQUE	5
3.4 SABLE SUR LE CÔTÉ PISTE	5
4 PROCÉDURES DE DÉNEIGEMENT	6
4.1 PRIORITÉS	6
4.2 ACCUMULATIONS AUTORISÉES	7
4.3 PISTE	7
4.4 AIRE DE TRAFIC	7
4.5 FEUX PÉRIPHÉRIQUES ET ZONES AVANT-SEUIL	7
4.6 AIDES VISUELLES	7
4.7 ANDAINS DE NEIGE	7
4.8 EMPLACEMENT DE LA DÉCHARGE À NEIGE DU CÔTÉ VILLE	8
5 DÉGLAÇAGE	8
5.1 PRODUITS CHIMIQUES POUR LE DÉGLAÇAGE	8
6 NOTIFICATION DE L'ÉTAT DE LA SURFACE DES PISTES	8
6.1 ESSAIS DE FRICTION	8
6.2 COMPTES RENDUS DE L'ÉTAT DE LA SURFACE DES PISTES	9
6.3 INSPECTIONS VISUELLES	9
7 COMMUNICATION	9

Annexe A - Document d'inspection quotidienne de l'aérodrome

Annexe B - Rapport sur l'état de l'aérodrome

Annexe C - Emplacement de la décharge à neige du côté ville

GÉNÉRALITÉS

1.1 Introduction

Le service Activités hivernales côté piste de l'aéroport Villeneuve est responsable de l'entretien et de la surveillance de l'ensemble des pistes, des voies de circulation, des aires de trafic et des routes côté piste afin d'assurer une exploitation sécuritaire et continue de l'aéroport dans des conditions hivernales. Ces activités prévoient notamment le déneigement et le déglçage et le signalement de l'état des surfaces, et ce, de toutes les surfaces côté piste.

1.2 Règlements/Normes

Les normes et procédures qui suivent ont servi, conjointement avec les expériences historiques au sein de l'aéroport Villeneuve, à l'élaboration des procédures en question :

- TP312 : Normes et pratiques recommandées - aérodromes
- Circulaire d'information 302-013 de Transports Canada : Planification et maintenance aux aéroports en hiver

1.3 Coordonnées

Titre	Téléphone	Cellulaire
Vice-président, Infrastructure, Installations et Activités côté piste	780-890-4885	587-335-9625
Directeur, Exploitation, Sécurité et Conformité de l'aérodrome	780-890-8479	780-934-6889
Gestionnaire, Activités côté piste	780-890-8586	780-908-6894
Superviseur, ZVL	780-890-3950	780-908-6892
Centre des activités intégrées (IOC) Situé à l'Aéroport international d'Edmonton	780-890-8327	
Entretien sur le terrain - Opérateur sur place	780-458-4841	780-994-1122
Gestionnaire, Sécurité et Conformité de l'aérodrome	780-890-8068	780-499-8789

2 RESPONSABILITÉS

2.1 Entretien sur le terrain

Il incombe au service Entretien sur le terrain d'assurer une exploitation sécuritaire des activités côté piste pendant la saison hivernale. Il s'agit notamment de la surveillance et du signalement réguliers de l'état des pistes ainsi que des travaux de déneigement et de déglçage. Le directeur, Exploitation, Sécurité et Conformité de l'aérodrome est responsable des activités hivernales; toutefois, le superviseur du site et le personnel d'entretien sur place dirigent les activités quotidiennes.

3 RESSOURCES

3.1 Équipement

L'usage que fait le personnel d'Edmonton Airports doit respecter les Procédures opérationnelles normalisées.

3.2 Personnel

La saison d'hiver s'étend du 14 novembre 2024 au 16 avril 2025. Le personnel de l'aéroport effectue des vérifications quotidiennes des pistes et de l'aérodrome pendant cette période.

Le directeur, Exploitation, Sécurité et Conformité de l'aérodrome, le gestionnaire, Activités côté piste et le superviseur, ZVL, sont de service pendant les heures de travail normales. Le personnel de l'aéroport assure le déneigement et le déglçage quotidiens ainsi qu'une couverture de secours pendant les mois d'octobre et d'avril.

3.2.1 Horaires

Le personnel de l'aéroport est sur place de 6 h à 18 h, 7 jours sur 7, pour effectuer la vérification des pistes et de l'aérodrome et voir à leur entretien.

3.3 Produits de déglçage chimique

Les produits chimiques qui servent au déglçage des surfaces côté piste sont l'acétate de potassium et le formiate de sodium.

Transports Canada a approuvé tous les produits chimiques utilisés pour le déglçage. L'application de **sel** sur les surfaces côté piste est **interdite** puisque le sel risque de poser un danger pour les aéronefs.

3.4 Sable sur le côté piste

Pour réduire les dommages aux aéronefs, tous les types de sable qu'utilise Edmonton Airports sur les surfaces côté piste sont conformes aux spécifications de Transports Canada.

4 PROCÉDURES DE DÉNEIGEMENT

Le déneigement se fera au besoin, en fonction du type de neige, de la durée prévue de la tempête et des accumulations de neige. On a établi des normes pour les accumulations autorisées dans chaque zone. (Se reporter à « Accumulations de neige » ci-dessous.) On enlèvera après la tempête les accumulations inférieures à ces normes. On pourrait enlever les accumulations supérieures à ces normes, en fonction de la nature de la neige, de la durée prévue de la tempête, du type de neige et de la dérive due au vent.

Les normes sont les suivantes :

Norme	Accumulation
Pistes, voies de circulation et aire de trafic	5 à 7 cm
Aires de stationnement et routes	8 à 10 cm
25 pi derrière les feux de piste et de voie de circulation	15 cm

4.1 Priorités

On détermine les priorités de sorte à assurer une exploitation sécuritaire de l'aéroport et le respect des exigences du règlement sur les exigences aux aéroports de Transports Canada concernant le déroulement des activités à l'aéroport.

Priorité I : Les zones indiquées ci-dessous sont déneigées afin d'assurer la capacité opérationnelle de l'aéroport :

- Piste en service (en général la piste 08-26) longueur - 5 001 pieds, largeur 100 pieds
- Voies de circulation active (Bravo)
- Aire de trafic principale

Priorité II : D'autres zones opérationnelles côté piste doivent être déneigées après le déneigement des zones de priorité I, à condition que les accumulations se situent dans les limites tolérables. Cette démarche vise à permettre aux activités aéroportuaires de passer de la piste principale à la piste secondaire, si les conditions météorologiques l'exigent.

- Piste secondaire (en général la piste 16-34), longueur - 3 496 pieds; largeur - 100 pieds
- Voies de circulation secondaires (Alpha)

Priorité III : Le reste des zones côté piste doivent être déneigées après la chute de neige :

- Zones restantes des aires de trafic, au besoin
- Routes d'accès côté piste restantes
- Feux périphériques et éclairage d'identification de seuil de piste, au besoin
- Zones avant-seuil, au besoin
- Zones autour des immeubles occupés par des locataires, conformément au contrat

Le superviseur, ZVL, ou le personnel de l'aérodrome peut changer les priorités si les conditions le justifient. Comme on l'a déjà mentionné, la piste de priorité I correspond en général à la piste 08-26; cependant, la piste 16-34 et les voies de circulation associées peuvent être utilisées si les conditions météorologiques l'exigent, p. ex., en fonction des vents dominants.

4.2 Accumulations autorisées

En général, on procède au déneigement de la piste (de priorité I) en service lorsque la profondeur de la neige atteint de 5 à 7 cm. Le déneigement de la piste (de priorité II) secondaire s'amorce après que le déneigement des zones de priorité I est terminé, peu importe les chutes de neige. Les zones de priorité III sont déneigées après l'épisode de neige, sauf s'il faut assurer un accès immédiat aux zones en question (comme le détermine le personnel, Entretien sur le terrain).

4.3 Piste

Chaque fois que cela est possible, on déneige les pistes au point d'obtenir une surface nue et sèche sur toute leur largeur. On déneige la piste de priorité II après la tempête de neige après que toutes les zones de priorité I ont été déneigées. Si, à un moment donné, la largeur dégagée tombe en dessous de la pleine largeur, le personnel d'Entretien sur le terrain en informe la tour de contrôle. Dans la mesure du possible, le déneigement se déroule de manière à permettre l'exploitation continue de la piste au cours des travaux de déneigement.

4.4 Aire de trafic

Le déneigement de la zone de l'aire de trafic se déroule de manière à tenir compte des accumulations de neige.

4.5 Feux périphériques et zones avant-seuil

On déneige ces zones conformément aux normes établies par Transports Canada pour assurer le déroulement sécuritaire des activités hivernales à l'aéroport.

4.6 Aides visuelles

On déneige ces zones lorsqu'elles présentent un obstacle à la précision de lecture de la pente d'approche. Les travaux de déneigement s'effectuent habituellement au cours des activités de nettoyage.

4.7 Andains de neige

Sur la surface des aires de manœuvre, il est permis de créer des andains de neige d'une hauteur maximale de 30 cm. On déploiera tous les efforts nécessaires pour limiter la période au cours de laquelle il y a présence d'andains sur la surface des aires de manœuvre. Le personnel, Entretien de l'aérodrome, informera la tour de contrôle lorsque des andains sont créés sur les aires de manœuvre. On peut autoriser la création

d'andains de neige sur les routes côté piste, à la discrétion du superviseur, ZVL, du personnel, Entretien de l'aérodrome.

4.8 Emplacement de la décharge à neige du côté ville

Un point de décharge à neige du côté ville a été identifié au nord du réservoir d'eau de ZVL (bâtiment 100). Il est interdit de pousser/stocker la neige dans les fossés du site et la décharge à neige doit être utilisée comme telle pour le déneigement et le stockage de la neige du côté ville.

L'**annexe C** contient une carte qui identifie cet emplacement.

5 DÉGLAÇAGE

Il est préférable de freiner la formation de glace plutôt que d'essayer d'éliminer celle qui s'est déjà formée. Pour y arriver, il faut surveiller de très près les conditions météorologiques et l'état des pistes. Après qu'il y a eu formation de glace, il est essentiel de l'enlever aussitôt que possible.

5.1 Produits chimiques pour le déglacage

Les produits chimiques qui servent au déglacage des pistes sont l'acétate de potassium et le formiate de sodium. Après que de la glace s'est formée, on utilise de l'acétate de potassium pour l'amollir de sorte à faciliter son enlèvement par déneigeuse ou balayeuse. L'efficacité de ces produits chimiques dépend de la température et des conditions de vent. L'application de ces produits se fait à la discrétion du personnel, Entretien sur le terrain.

6 NOTIFICATION DE L'ÉTAT DE LA SURFACE DES PISTES

6.1 Essais de friction

On effectue des essais de friction sur une piste donnée. Le Coefficient canadien de frottement sur piste (CRFI) est inclus dans le Compte rendu de l'état de la surface des pistes, si la surface de la piste présente des plaques de :

- glace.
- neige compactée.
- mélange de neige fondante / verglas.
- neige poudreuse (moins de 2,5 cm).
- plaques de produits chimiques sur la glace.

On effectuera les essais entre 6 h et 18 h.

- Pour les essais en dehors de ces heures, composez le **780-994-1122**. Des frais d'appel de 3 heures, plus les frais kilométriques, seront facturés pour les essais (CRFI) effectués en dehors des heures normales de travail.
- **(Annexe B)**

On n'effectue aucun essai de friction si la surface de la piste est mouillée et ne présente aucun signe de formation de glace ou qu'elle est recouverte d'une couche de neige poudreuse d'une épaisseur supérieure à 2,5 cm.

Le service Activités côté piste ou Entretien sur le terrain se sert d'un véhicule doté des technologies d'essai de friction.

6.2 Comptes rendus de l'état de la surface des pistes

Durant les mois d'hiver, on présente et met à jour quotidiennement des comptes rendus de l'état de la surface des pistes grâce au système TRACR NG-GRF. Au besoin, on transmet un rapport verbal à la tour. On en envoie également une copie à la tour de contrôle. Un avis sur l'état des pistes est communiqué à la tour de contrôle après chaque vérification de piste ou en cas de changement de l'état des pistes par le biais de TRACR NG-GRF.

6.3 Inspections visuelles

Les inspections visuelles de la surface des pistes se font en conjonction avec les inspections régulières de l'aérodrome, et ce, sur une base quotidienne. On signale toute anomalie à la tour de contrôle et on y remédie si possible.

(Annexe A)

7 COMMUNICATION

Le personnel, Entretien sur le terrain, coordonne les processus de communication. Il est responsable de la préparation des Comptes rendus de l'état de la surface des pistes et de la coordination des activités de déneigement et de déglçage.

Lorsqu'il est nécessaire de procéder à des travaux de déneigement, le personnel, Entretien de l'aérodrome, communique avec la tour de contrôle afin de déterminer quelle piste est en service, compte tenu des conditions météorologiques et de vent. En collaboration avec la tour de contrôle, le personnel, Entretien de l'aérodrome, détermine un plan d'action approprié relatif au déneigement et au déglçage afin d'assurer une exploitation sécuritaire et continue de l'aéroport pendant la saison hivernale.

Annexe A
**Document d'inspection quotidienne
de l'aérodrome**

Villeneuve : Inspection quotidienne de l'aérodrome

Nom (en lettres moulées) :

Signature :

Date :

Heure :

PISTE / sorties de piste

16/34	RAS (rien à signaler)	OBSERVATION / EMPLACEMENT / MESURE PRISE
CHAUSSÉE		
ÉCLAIRAGE		
SIGNALISATION		
FAUNE ET FLORE		
FOD		

PISTE / sorties de piste

08/26	RAS (rien à signaler)	OBSERVATION / EMPLACEMENT / MESURE PRISE
CHAUSSÉE		
ÉCLAIRAGE		
SIGNALISATION		
FAUNE ET FLORE		
FOD		

VOIE DE CIRCULATION :

ALPHA	RAS (rien à signaler)	OBSERVATION / EMPLACEMENT / MESURE PRISE
CHAUSSÉE		
ÉCLAIRAGE		
SIGNALISATION		
FAUNE ET FLORE		
FOD		

VOIE DE CIRCULATION :

BRAVO	RAS (rien à signaler)	OBSERVATION / EMPLACEMENT / MESURE PRISE
CHAUSSÉE		
ÉCLAIRAGE		
SIGNALISATION		
FAUNE ET FLORE		
FOD		

AIRE DE TRAFIC :

1	RAS (rien à signaler)	N° D'AIRE DE TRAFIC	OBSERVATION / EMPLACEMENT / MESURE PRISE
CHAUSSÉE			
FOD			

Ligne de clôture de sécurité principale :

	RAS (rien à signaler)	OBSERVATION / EMPLACEMENT / MESURE PRISE
CSP		
Chaussée de la CSP		

AUTRE : _____

Exigences :

- Inspections à effectuer au début de chaque quart – Tous les jours, sans exception (personnel des activités côté piste).
- Il faut signaler à la personne superviseure les problèmes majeurs côté piste, et ce, dès qu'on les découvre.
- Le formulaire rempli doit être signé et soumis après chaque quart à la personne surintendante des activités côté piste de YEG.
- On vérifiera l'exactitude des données enregistrées.

Description/exigences de l'inspection

<p>CHAUSSÉE : PISTE, VOIE DE CIRCULATION, sorties de piste, aire de trafic, routes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Inspecter toutes les structures de la chaussée pour y déceler d'éventuelles irrégularités : Piste, sorties de piste, voie de circulation, aires de trafic et aires de chaussée secondaires (p. ex., délimitation, soulèvement, écaillage, dommages évidents et problèmes de marque de peinture). • Consigner les observations / mesures prises.
<p>ÉCLAIRAGE : PISTE, VOIE DE CIRCULATION, sorties de piste, aires de trafic.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Inspecter les appareils d'éclairage pour déceler tout dommage ou obstruction sur tous les substrats de l'aérodrome : pistes, sorties de piste, voie de circulation et aires de trafic. (p. ex., ampoule grillée, manquante, endommagée; éclairage obstrué par de la neige ou des mauvaises herbes) • Veiller à ce que les dommages soient accompagnés de la mention « seulement ». Seules des personnes électriciennes qualifiées peuvent effectuer des réparations. • Consigner les observations / mesures prises.
<p>SIGNALISATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Inspecter tous les emplacements de signalisation afin de déceler tout dommage ou obstruction (p. ex., ampoule grillée ou endommagée; éclairage obstrué par de la neige ou des mauvaises herbes). • Consigner les observations / mesures prises.
<p>FAUNE ET FLORE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier s'il y a présence éventuelle d'animaux sauvages (p. ex., lapins, oiseaux, cerfs, vers, sauterelles, autre description/emplacement/heure). • Consigner les observations / mesures prises.
<p>FOD</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier s'il y a présence de corps étrangers (FOD) (p. ex., FOD ramassé – description/lieu/heure consignées). • Consigner les observations / mesures prises.
<p>Ligne de clôture de sécurité principale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Inspecter l'intégrité de la ligne de clôture de sécurité principale (p. ex., ligne de clôture, barrières, fils barbelés). • Consigner l'état de la chaussée de la CSP. • Consigner les observations / mesures prises.
<p>AUTRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Consigner toute autre information ou observation pertinente au cours de l'inspection (p. ex., quantités de neige – ILS / alignement de descente, longueur de l'herbe, mauvaises herbes, etc.). • Consigner les observations / mesures prises.

Annexe B

**Comptes rendus de l'état de
l'aérodrome**

TRACR-NG GRF – Rapport d'état de piste

Nom de l'aéroport : **Aéroport Villeneuve**

Code de l'aéroport : **CZVL**

N° de rapport : **f1627243**

Opérateur : **Robb Allen (rallen)**

Date : **2021-09-21 12:27:49Z**

Rapport d'état

Surface	Résumé	Soumission
08-26	Largeur déclarée 100 pi (pleine) Contaminants : 100 % SECS	2021-09-21 12:27:35Z
16-34	Largeur déclarée 100 pi (pleine) Contaminants : 100 % SECS	2021-09-21 12:27:00Z

Privé et confidentiel

Fourni par Tradewind Scientific

Information offerte par NOTAM.

Annexe C
**Emplacement de la décharge à neige
du côté ville**

CZVL – Emplacement de décharge de neige pour la saison d’activités hivernales 2024-2025

